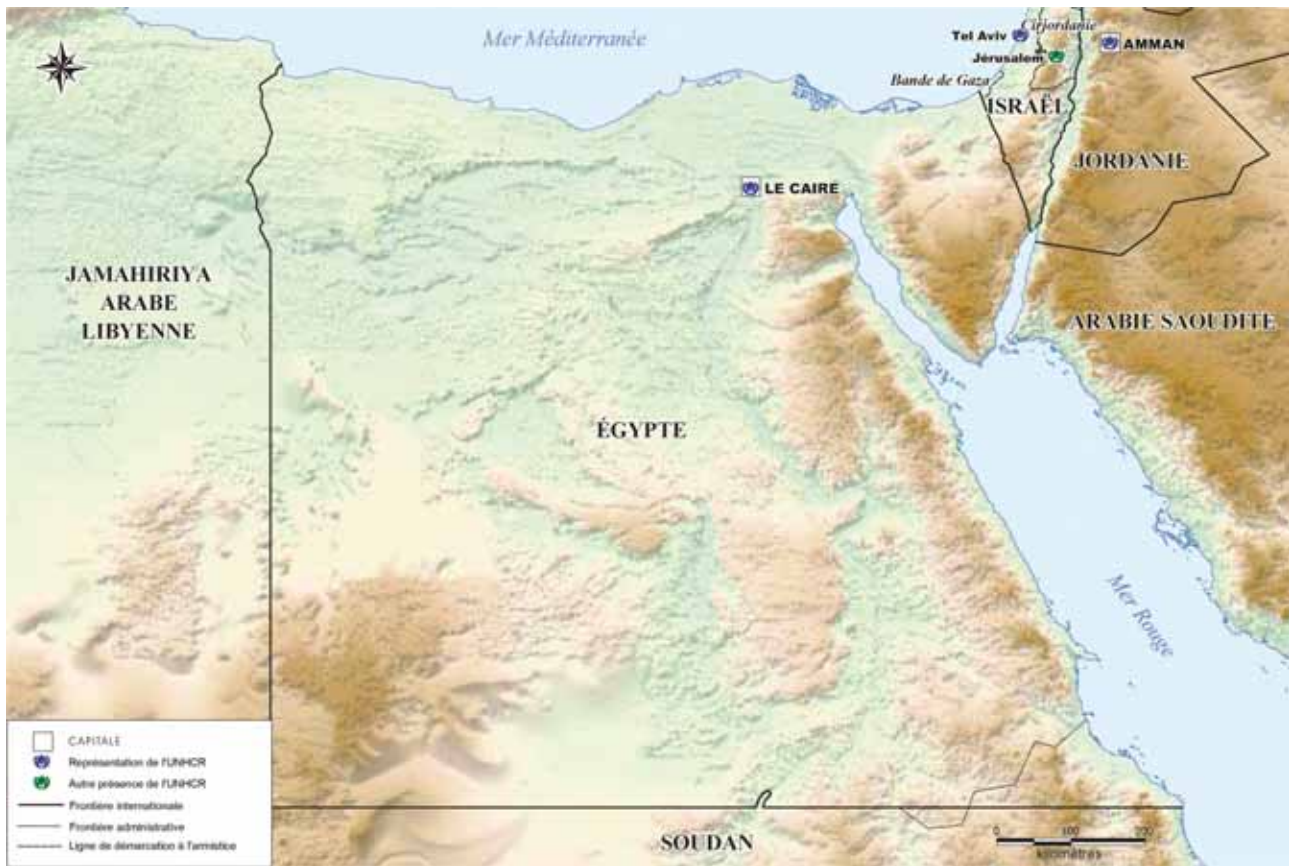


Égypte



Environnement opérationnel

Contexte

L'Égypte accueille un grand nombre de réfugiés urbains, essentiellement concentrés dans les villes du Caire et d'Alexandrie. Le pays est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, comme l'Égypte ne s'est pas dotée d'un système d'asile national, l'UNHCR se charge de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié, fournit des papiers d'identité et dispense une aide.

À la fin de l'année 2005, seuls quelque 250 Iraquiens étaient inscrits sur les registres de l'UNHCR en Égypte. À la fin de l'année 2006, ce nombre était passé à 3 000 et en septembre 2007, il avoisinait les 10 000. Aujourd'hui, les Iraquiens représentent approximativement 18 pour cent du nombre total de réfugiés dont l'UNHCR s'occupe en Iraq.

Selon nos prévisions, à la fin de l'année 2007, quelque 51 000 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR (32 000 Soudanais, 12 000 Iraquiens, 5 000 Somaliens et 2 000 ressortissants d'autres pays) vivront dans des

zones urbaines en Égypte, attendant de trouver des solutions durables à leur situation. En outre, quelque 80 apatrides d'origine arménienne, tous âgés de 75 à 90 ans, bénéficieront de l'assistance de l'UNHCR.

Besoins

Les évaluations participatives révèlent que les personnes réfugiées en Égypte ont besoin d'être mieux informées de leurs droits et de leurs obligations. En outre, les réfugiés expriment le souhait d'accéder au marché de l'emploi, à la formation professionnelle, à des cours d'arabe, au système éducatif et aux soins de santé. Selon les estimations, 10 000 personnes, soit environ 20 pour cent de la population réfugiée, sont incapables de subvenir par elles-mêmes à leurs besoins vitaux.

La plupart des réfugiés en Égypte vivent au Caire, une métropole tentaculaire de plus de 17 millions d'habitants. Ils relèvent de nombreux défis dus aux conditions de vie pénibles, à l'insuffisance des structures d'enseignement, à l'absence de système d'assurance-maladie et à la pénurie de logements – pour n'en citer que quelques-uns.

Les Soudanais forment le plus ancien et le plus important groupe de réfugiés en Égypte. Le Sud-Soudan se

développant avec lenteur, il faudra sans doute des années pour mener à terme leur rapatriement librement consenti. L'UNHCR prévoit d'aider jusqu'à 2 500 réfugiés soudanais à regagner leur pays de leur plein gré en 2008 et 2009.

Total des besoins

2008: 5 077 166 dollars E.-U.

2009: 5 126 616 dollars E.-U.

(Ces montants concernent exclusivement le programme annuel et l'Appel conjoint pour l'éducation des réfugiés irakiens. L'UNHCR achève de définir les besoins financiers relatifs au programme supplémentaire pour la situation en Iraq.)

Objectifs principaux

- Procurer une protection internationale à toutes les personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR en les enregistrant, en leur délivrant des papiers d'identité et en déterminant leur statut ; identifier les personnes qui ont des besoins spécifiques.
- Promouvoir les droits civils, sociaux et économiques des personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR en Égypte et améliorer l'accès de ces dernières aux services de santé publique et à l'enseignement.
- Faciliter le rapatriement librement consenti et en connaissance de cause des personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR en Égypte, en accordant une attention particulière aux réfugiés soudanais.
- Consolider les partenariats locaux pour la protection et la recherche de solutions durables et persuader les acteurs du développement d'intégrer les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans les programmes qu'ils mènent en milieu urbain.
- Utiliser la réinstallation comme instrument de protection pour aider les personnes dont les besoins ne peuvent être satisfaits en Égypte.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- Au moins 70 pour cent des élèves réfugiés ou demandeurs d'asile recevant des bourses d'études de l'UNHCR ont accès à des écoles et y sont inscrits.
- Toutes les réfugiées en âge de procréer reçoivent des protections périodiques dès lors qu'elles en ont besoin.
- Les réfugiés bénéficient de soins de santé primaires dans deux hôpitaux publics desservant les quartiers où vivent des populations réfugiées. Le nombre de personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR et doivent recourir aux services médicaux de Caritas pour recevoir des soins primaires et secondaires diminue.
- Quelque 5 000 réfugiés rentrent au Soudan en 2008-2009, si les conditions s'améliorent dans le sud du pays.
- Quelque 550 et 750 dossiers sont respectivement soumis, en 2008 et en 2009, à des pays susceptibles d'accueillir des réfugiés dans le cadre de procédures de réinstallation.
- Douze ateliers sur la protection/le droit des réfugiés sont organisés à l'intention de 360 fonctionnaires concernés (des membres des services de police et d'immigration, et des juges). Des cours sur le droit des réfugiés sont assurés dans deux universités du pays.

Stratégie et activités

En 2008-2009, l'UNHCR entend poursuivre ses activités d'enregistrement, de délivrance de papiers d'identité et de détermination du statut de réfugié en Égypte. Le Haut Commissariat renforcera ses capacités et réduira le délai d'attente pour l'enregistrement, perfectionnera sa base de

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Iraq	19 250	19 250	23 000	23 000	25 000	25 000
	Soudan	11 000	11 000	9 000	9 000	7 000	7 000
	Somalie	5 000	5 000	5 500	5 500	6 000	6 000
	Pays divers	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Demandeurs d'asile	Soudan	12 200	12 200	11 700	11 700	10 200	10 200
	Iraq	500	500	100	100	-	-
Apatriotes		80	80	70	70	70	70
Total		50 030	50 030	51 370	51 370	50 270	50 270



UNHCR/R. Al Hassan

Enfants réfugiés jouant dans une école d'été, près du Caire.

données et recensera les personnes qui ont des besoins particuliers. Les mécanismes d'orientation relatifs à l'aide médicale, aux services d'accompagnement psychosocial et à la réinstallation seront renforcés. Les réfugiés et les demandeurs d'asile recevront de nouveaux papiers d'identité, mieux sécurisés.

La délégation s'attachera également – en étroite coordination avec les autorités et certains partenaires juridiques comme les associations du barreau – à renforcer la capacité des organisations concernées à intervenir en faveur des demandeurs d'asile placés en détention et à offrir une représentation juridique à toutes les personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR.

Le Haut Commissariat entend élargir l'accès des personnes réfugiées en Égypte aux services publics de santé et d'éducation ; à cet effet, il continuera à entretenir des relations étroites avec les ministères compétents et sollicitera l'appui d'autres organismes des Nations Unies. L'UNHCR appuiera deux hôpitaux publics en 2008 et un hôpital en 2009. En coopération avec le ministère de l'Éducation, il renforcera les capacités de certaines écoles publiques. Quatre écoles gérées par des communautés dispensant un enseignement à plus de 6 000 enfants réfugiés bénéficieront de l'aide du Haut Commissariat.

Les réfugiés qui ont des besoins particuliers ou qui se trouvent dans une situation d'urgence recevront une assistance ciblée.

En 2008 et en 2009, l'UNHCR développera ses réseaux d'appui et autres réseaux en y intégrant de nouveaux partenaires en Égypte. Dans cette optique, le Haut Commissariat aidera respectivement huit et dix centres communautaires en 2008 et en 2009. La communauté de réfugiés irakiens a été tout particulièrement encouragée à mettre en place ses propres structures communautaires.

L'UNHCR se propose de renforcer ses partenariats opérationnels en 2008 et en 2009. Il formera divers groupes – notamment des journalistes, des universitaires, des avocats, des juges et les membres du Secrétariat de la Ligue des États arabes – à la problématique des réfugiés. Le Haut Commissariat renforcera ses liens avec des institutions et des programmes des Nations Unies intervenant dans les domaines de la santé (OMS), de l'éducation (UNICEF), de l'emploi (OIT) et de la lutte contre le VIH et le SIDA (ONUSIDA).

Contraintes

Le chômage, l'accès limité aux soins de santé, les prix élevés pratiqués dans le secteur du logement et la difficile intégration des réfugiés dans les programmes de développement figurent toujours au nombre des contraintes les plus importantes. Compte tenu des nombreux problèmes socio-économiques que l'Égypte doit surmonter, la mise en place d'un système d'asile n'est sans doute pas jugée prioritaire.

Organisation et mise en oeuvre

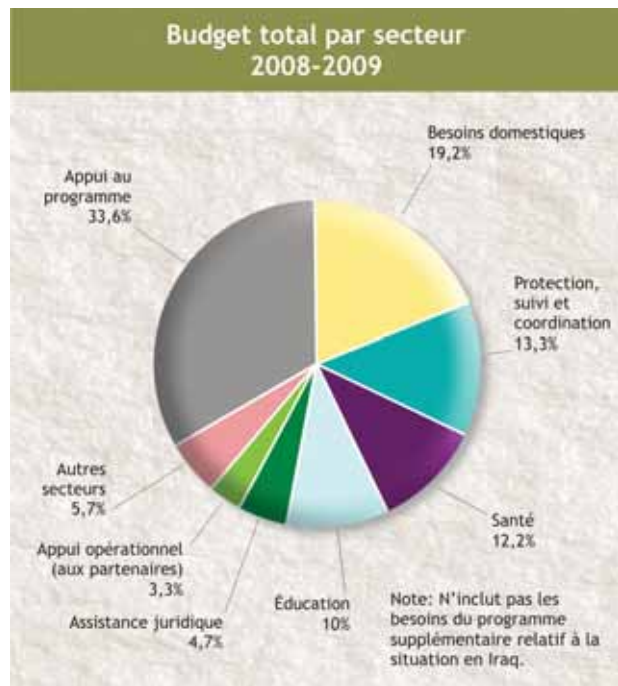
Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	1	1
Effectif total	63	65
Fonctionnaires internationaux	7	7
Collaborateurs nationaux	31	33
VNU	23	23
JEA	2	2

Coordination

L'UNHCR collaborera avec les autorités gouvernementales et sollicitera le concours technique d'autres organismes des Nations Unies (UNICEF, PAM, ONUSIDA et OMS). Le Haut Commissariat organisera des consultations régulières avec le ministère des Affaires étrangères, plus précisément avec le Département chargé des réfugiés, pour toutes les questions ayant trait au développement des politiques et des pratiques de l'Égypte en matière d'asile.

Le Haut Commissariat coopérera également avec les facultés de droit et de sciences sociales des universités nationales du Caire, ainsi qu'avec le Centre national d'études judiciaires, des associations de juristes et diverses ONG.



Partenaires

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Département chargé des réfugiés, ministère des Affaires étrangères.

Partenaires d'exécution

ONG : Association for Human Rights Legal Aid (AHLRA), Africa and Middle East Refugee Assistance (AMERA), CARITAS, organisations communautaires, Refuge Egypt, Relief Service.

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire ¹	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	753 549	170 937	924 486	677 543	0	677 543	684 495
Activités génératrices de revenus	18 880	87 920	106 800	171 127	0	171 127	153 521
Appui opérationnel (aux partenaires)	134 523	101 315	235 838	159 471	0	159 471	173 641
Assistance juridique	195 234	301 913	497 147	239 177	0	239 177	243 402
Besoins domestiques	795 396	246 046	1 041 442	930 458	0	930 458	1 029 669
Éducation	320 865	1 325 039	1 645 904	472 711	75 000	547 711	472 711
Santé	274 713	617 340	892 053	518 451	0	518 451	518 451
Services communautaires	44 621	89 873	134 494	112 276	0	112 276	112 276
Transport et logistique	18 123	250 000	268 123	15 704	0	15 704	15 704
Total des opérations	2 555 902	3 190 383	5 746 285	3 296 918	75 000	3 371 918	3 403 870
Appui au programme	1 738 454	0	1 738 454	1 705 248	0	1 705 248	1 722 746
Total	4 294 356	3 190 383	7 484 739	5 002 166	75 000	5 077 166	5 126 616

¹ Le budget-programme supplémentaire pour 2008 se réfère au programme supplémentaire relatif aux opportunités offertes aux enfants irakiens d'accéder à l'éducation dans les pays d'accueil. Pour les besoins totaux, veuillez vous référer au chapitre sur la situation en Iraq.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.